



Direction départementale  
des territoires de la Sarthe

PRÉFET DE LA SARTHE

*Service Eau Environnement  
Unité Eau-Pêche*

## **ACTIVITES ET TRAVAUX SUR COURS D'EAU ET/OU FOSSES**

### **FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVIS PREALABLE**

#### **NOTICE D'INFORMATION**

#### **Objectifs du formulaire**

***Ce document ne vaut pas accord du Service en charge de la Police de l'Eau.***

*Il a pour but de fournir un minimum d'information au service instructeur afin de l'orienter dans son avis concernant la soumission ou non du projet à une procédure en application de la législation sur l'eau.*

*Les travaux objets de cette demande ne peuvent en aucun cas être entrepris avant accord du Service en charge de la Police de l'eau.*

*Cet accord, ou refus au vu de la réglementation en vigueur, se fera par courrier après étude de ce formulaire ou après instruction d'un dossier complet de déclaration ou d'autorisation si l'opération le nécessite.*

*Des prescriptions complémentaires pourront être imposées au demandeur.*

*Afin d'évaluer les incidences du projet sur le milieu naturel, des agents commissionnés pourront être amenés à se rendre sur place même en l'absence du demandeur.*

Composition de la demande d'avis :

- **le formulaire de demande d'avis décrivant les travaux envisagés, ci-joint**
- **un plan de situation au 1/25 000ème avec localisation (flèche ou cercle)**
- **un extrait de plan cadastral situant les travaux (linéaire tracé)**
- **un schéma de coupe côté (en travers et/ou en long)**
- **(éventuellement des photos du site du projet)**

#### **IMPORTANT :**

**Toute demande incomplète ne sera pas instruite.**

**La responsabilité du demandeur et de l'entreprise est conjointement engagée pour toute pollution ou travaux irrégulièrement réalisés dans le lit d'un cours d'eau.**

Ce dossier doit être adressé à :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE  
Service Eau Environnement – Unité Eau-Pêche  
Cité administrative  
34, rue Chanzy  
72042 Le Mans Cedex 9